



# Formation de Coordonnateur S.P.S

## Dossier d'inscription

Référence du dossier : .....

### Stagiaire :

Mme / Mlle / M : Nom ..... Prénom : .....

Niveau demandé

Phases demandées

Dates de la formation souhaitées .....

### Dossier à nous retourner

- Les pages 1, 2 et 3 du présent dossier,
- Un curriculum vitae accompagné des attestations d'activités les plus significatives,
- Une lettre d'engagement précisant que vous avez bien pris connaissance des conditions d'exercice de la mission de coordonnateur S.P.S. et des modalités de la formation et que vous vous engagez à les respecter.

### Autres éléments du dossier

- Fiche modalités pratiques
- Programme de formation
- Note d'information + annexes 1 et 2

**Ne rien inscrire dans ce cadre  
Réservé à GINGER FORMATION**

	Observations	Validation	Date & paraphe
Expérience dans la construction	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> R	<input type="checkbox"/>	
Demande de compléments d'information		<input type="checkbox"/>	
Acceptation du dossier	Niveau :	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> R		
Délivrance attestation compétence	Niveau :	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> R		



# Formation de Coordonnateur S.P.S.

## Fiche de renseignements

### CANDIDAT

Date d'inscription

NOM : .....

Prénom : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

	dans quelle spécialité	quel diplôme	année
Votre formation de base :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Votre formation continue :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Situation actuelle :    Salarié     Indépendant     Demandeur d'emploi

Votre classification            ETAM             IAC

Votre fonction actuelle :

Vos fonctions antérieures	<input type="text"/>	pendant ____ ans
	<input type="text"/>	pendant ____ ans

Votre ancienneté dans le secteur de la construction

### ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Activité principale : .....

Activité secondaire : .....



# Formation de Coordonnateur S.P.S.

Mme / Mlle / M : Nom ..... Prénom : .....

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Dates	Employeur ou maître d'ouvrage	Qualification	Opération Nature Montant	Durée en mois		
				Phase C*	Phase R*	TOTAL
<i>Exemple Avril 97 / Mai 98</i>	<i>M.O.E. MAGIC 78</i>	<i>Chef de projet et Contrôle Travaux</i>	<i>Bâtiment tertiaires / 4000 m2</i>	<i>10</i>	<i>3</i>	<i>13</i>
<b>TOTAL EN MOIS</b>						

C : Conception, étude, élaboration du projet  
R : Réalisation

**C**    Architecture    C1  
         Ingénierie        C2  
         Maîtrise d'œuvre   C3

**R**    Contrôle travaux        R1  
         Ordonnancement, P, C   R2  
         Maîtrise chantier     R3  
         Coordonnateur travaux   R4  
         Agent de sécurité     R5

Je soussigné, certifie exactes les informations fournies ci-dessus.

**Signature**

# Formation de Coordonnateur S.P.S

## Modalités pratiques

### DATES DE FORMATION

(d'autres programmations sont prévus, nous consulter)

DATES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>1<sup>er</sup> semestre 2011</b>	7 au 11 mars + 28 mars au 1 <sup>er</sup> avril + 18 au 22 avril	Nous consulter	6 au 10 juin 2011
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2011</b>	3 au 7 octobre + 24 au 28 octobre + 14 au 18 novembre	Nous consulter	Nous consulter

**NB : GINGER FORMATION se réserve le droit de reporter l'ouverture de certaines sessions et s'engage à en avvertir les inscrits au moins 10 jours avant le début du stage.**

### LIEU DE FORMATION

Fondation de Coubertin / Saint Rémy les Chevreuse (78470)

### PRIX DU STAGE

(hors restauration, hors hébergement)

	<b>Formation HT</b>	<b>Total TTC</b>
	<b>Tarifs 2011</b>	<b>Tarifs 2011</b>
Niveau 1 (3 x 5 jrs)	2560,00 €	3061.76 €
Niveau 2 (2 x 5jrs+2jrs)	2280,00 €	2726.88 €
Niveau 3 (5 jrs)	1420,00 €	1698.32 €

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Votre dossier d'inscription est à envoyer avec un acompte sur les frais de participation, (30% du montant TTC).

Un accusé de réception vous confirme la décision d'inscription effective. 10 jours avant le début du stage, vous recevrez une convocation.

En cas de non acceptation du dossier, votre chèque vous sera retourné avec le courrier recommandé notifiant le refus.

### ANNULATION

GINGER FORMATION facturera 30% du montant des frais de stage pour tout désistement à moins de 10 jours avant la date de début de stage.

# Formation de Coordonnateur S.P.S

## Coordonnateur S.P.S. - NIVEAU 1

### PROGRAMME

#### PUBLIC

Futurs coordonnateurs au sens du texte L 93-1418 et de ses décrets d'applications.  
Responsables intéressés par l'achat et le contrôle des missions de coordination SPS.

#### OBJECTIF

Etre capable d'exercer la mission de coordonnateur de sécurité et de santé pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage et la phase de réalisation de l'ouvrage.

Champs d'intervention

Opération de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.

#### PRE-REQUIS

##### Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage :

Disposer d'une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre d'une durée minimale de 5 ans.

##### Pour la phase de réalisation de l'ouvrage :

Disposer d'une expérience professionnelle de la mission de contrôle de travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite de travaux ou de maîtrise de chantier ou de la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité, d'une durée minimale de 5 ans.

#### DUREE

15 jours (3 x 5 jours)

#### SANCTION

Attestation de compétence reconnaissant l'aptitude à coordonner toutes opérations.  
L'évaluation de la formation est réalisée en continu (livret d'évaluation).

#### PEDAGOGIE

La finalité essentielle de cette formation est l'évolution de la culture de prévention des acteurs de la construction.

L'objectif est la co-évolution des stagiaires dans :

- Leur représentation de la fonction,
- La clarification des missions,
- Leur capacité à mettre en œuvre : connaissances et savoir-faire.

#### PRINCIPES DE LA FORMATION

Cette formation d'adulte utilise l'expérience des stagiaires, qui la déclineront en trois dimensions :

- Le droit
- Les techniques et méthodes liées à la prévention
- Les relations d'acteurs

Elle mettra en œuvre une pédagogie active, et sera évaluée en continu.

#### OUTILS

- Etude de cas
- Jeux de rôles
- Exposés et conduite de réunion
- Travail préalable et/ou en intersession
- Elaboration de documents
- Analyse de documents

# Formation de Coordonnateur S.P.S

## Coordonnateur SPS - NIVEAU 1

### CONTENU

- 1/ Accueil de stagiaires**  
Présentation du stage – Organisation  
Objectifs et programme du stage  
Principes d'évaluation  
Présentation des stagiaires  
Historique de la prévention
- 2/L'ancienne réglementation**  
Etat de la sécurité dans le bâtiment et génie civil.  
Genèse de la directive européenne  
Transition – Les nouveaux textes  
Droits communautaires – Français  
Code pénal – Code du travail
- 3/Rôles et missions des acteurs**
- ✓ Maître d'ouvrage
  - ✓ Maître d'œuvre
  - ✓ Entrepreneurs
  - ✓ Coordonnateurs
- 4/Construction, négociation des contrats de coordination**  
Elaboration des dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage  
Application pratique : travaux de groupe sur un dossier d'opération.
- 5/La déclaration préalable**  
Le registre journal  
Contractualisation des missions dans les pièces écrites des marchés.  
Evaluation de la première semaine de stage (évaluation et correction en commun)  
Reprise des points à préciser.
- 6/Plan général de coordination en matière de sécurité et protection de la santé**  
Construction du document  
Application pratique sur un dossier d'opération.
- 7/Plan particulier de sécurité et de protection de la santé**  
Construction du document  
Corrélation avec P.G.C.S.P.S.  
Application pratique en groupe sur un lot de l'opération  
Synthèse, retour au plan Général SPS, modifications éventuelles.
- 8/Modifications Plan Général SPS (suite)**  
Modifications du dossier d'interventions ultérieures.  
Implications dans les marchés de travaux  
Mise à jour.
- 9/Critères d'évaluation des offres**  
Elaboration d'une grille des critères  
Les ressources du coordonnateur
- 10/L'accident de travail / L'analyse préalable des risques**  
- Méthodes d'analyse  
- Arbre des causes  
- L'analyse préalable des risques en phase APS  
- Co-évaluation deuxième semaine  
- Reprise des points flous
- 11/Collège interentreprises de sécurité santé et conditions de travail**  
Fonctionnement  
Les anciennes structures CIHS-CPHS, les causes de dysfonctionnement  
Outils de pertinence de ces deux organes  
Transpositions pratiques dans la nouvelle réglementation  
Règlement intérieur du C.I.S.S.C.T.
- 12/Risques bâtiment et génie civil**  
Les visites de chantier  
Objectifs – Formalisation  
Les circulations et l'utilisation commune des installations.  
Les travaux de fouilles  
Les chutes de hauteur  
Les risques électriques  
Qualité environnementale
- 13/Risques bâtiment et génie civil/risques santé**  
Les risques chimiques en général, risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.  
Les risques liés à l'exposition au plomb, à l'inhalation de poussières d'amiante et de bois. Les risques liés à l'exposition des agents biologiques pathogènes : légionellose. L'accueil des entreprises. Le suivi des tâches administratives. Participation aux réunions de chantier.
- 14/Le dossier d'interventions ultérieures**  
Les implications des propositions sur ce thème dans les dossiers de consultations des entreprises :  
Les propositions de solutions  
Leur contractualisation  
Les contrats de coordination scission possible – Conception/réalisation. Le recouvrement entre les coordonnateurs. L'amplitude des contrats.
- 15/Synthèse générale**  
Co-évaluation – Eclaircissement des points flous.  
Evaluations personnelles  
Questionnaire – jury  
Délivrance des attestations.

**PROGRESSION PEDAGOGIQUE / NIVEAU 1**

JOUR	OBJECTIFS PEDAGOGIQUE	PEDAGOGIE / OUTILS
<b>1</b>	- S'approprier une expérience et la synthétiser, - Comprendre le cheminement du législateur jusqu'aux nouveaux textes	- livret d'évaluation continue - présentations croisées - exposé interactif
<b>2</b>	Comprendre la nécessité de la prévention et savoir argumenter	- exposé – études de cas - synthèse en groupe - questionnaire – corrigé
<b>3</b>	- connaître les rôles et missions des acteurs de la construction	- analyse des documents écrits - débats sur les pratiques
<b>4</b>	- négocier le contenu des contrats des acteurs de la construction	- critique de contrats existants : *ouverture du thème « contrat » transversal jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour - travaux de groupe sur dossiers d'opérations *ouverture du thème « dossier d'intervention » transversal jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour.
<b>5</b>	Assurer le suivi administratif des missions coordination - rédiger la déclaration préalable - Ouvrir et tenir le registre journal de la coordination - Trouver les renseignements nécessaires.	- Construction d'un échancier des productions du coordonnateur sur la base de ses missions (cf 3) - jeux de rôles → l'autorité du coordonnateur - livret d'évaluation continue
<b>6</b>	Elaborer et mettre à jour le plan général de coordination Contractualiser par l'intermédiaire des pièces écrites Trouver les ressources	- construction en travaux de groupe de canevas de plan général - application pratique sur un dossier d'opération
<b>7</b>	Analyser un plan particulier Contractualiser Se donner les moyens d'une harmonisation Trouver des ressources	Construire un plan particulier Analyse critique de documents existants.
<b>8</b>	Corréler les plans particuliers entre eux et au plan général de coordination Modifier un plan général Connaître les implications dans les marchés de travaux. Acquérir une démarche globale de mise à jour <i>plan général – dossier d'intervention</i>	- pièces écrites - plan général - plan particulier - exposé – conduite de réunion - argumentation pour contractualiser
<b>9</b>	Elaborer les critères d'évaluation des offres Trouver les ressources Analyser, comparer les offres	Jeux de rôles Elaboration en groupe d'une grille de critères
<b>10</b>	Analyser un accident de travail Construire un arbre des causes Analyse préalable des risques Evaluer les acquis	Etude de cas filmé Construction de l'arbre des causes en groupe Restitution, mise en commun Livret d'évaluation continue
<b>11</b>	Rédiger le règlement intérieur du collège Connaître les tâches administratives relatives au collège	Analyse critique des dysfonctionnements des textes précédents Recherche en groupe des outils d'efficacité d'un collège Jeux de rôles
<b>12</b>	Visiter le chantier Organiser les inspections communes Organisation des circulations et l'utilisation commune des installations Connaître les risques : *d'ensevelissement *de chutes de hauteur *électriques	Etude de cas filmé Elaboration de compte rendu de visite en travaux de groupe Elaboration en groupe d'un plan d'installation de chantier Exposé didactique
<b>13</b>	Risques chimiques Risques amiante, plomb, poussières bois Risques biologiques : légionnelle Accueillir et informer les entreprises Participer aux réunions de chantier	Exposé didactique, illustration Jeux de rôles
<b>14</b>	Assurer le suivi des tâches administratives Synthèse des thèmes transversaux : Dossiers d'interventions ultérieures » Contrats de coordination Ressources	Compléments à l'échancier construit Compilation des éléments des contrats et du dossier d'intervention Bibliographie
<b>15</b>	Clore sa mission S'assurer que le maître d'ouvrage possède tous les éléments permettant l'entretien ultérieur Remplir les obligations légales administratives Evaluations	Synthèse générale Questionnaires – corrigés - livrets

## Note d'information

### 1. LES CRITERES DE COMPETENCES DU COORDONNATEUR

Ils sont définis par les articles R 238-8 et suivants du Code du Travail, modifiés par arrêté du 25/02/2003 (voir annexe n°1).

Les niveaux de compétence correspondent à des opérations définies de la manière suivante :

OPERATION	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
En nombre d'heures travaillées exprimés en hommes x jours	plus de 10000 hommes x jours	plus de 500 hommes x jours ou plus de 30 jours avec plus de 20 personnes à un moment quelconque ou travaux à risques particuliers	autres opérations
En entreprises présentes	+ 10 en bâtiment + 5 en génie civil	2 et plus	2 et plus
En durée de la formation	15 jours	12 jours	5 jours
Exigibilité de la formation	1-1-1997	1-1-1998	1-1-1999

### 2. L'ATTESTATION DE COMPETENCE

Elle est délivrée après un contrôle de connaissance à l'issue du stage.  
Elle est valable 5 ans (un stage de révision sera organisé dans 5 ans).

### 3. ADMISSION AU STAGE

Le dossier d'inscription démontre que vous remplissez les critères de compétence définis par le code du Travail. La sélection sur dossier est complétée d'un entretien téléphonique.

Certaines candidatures pourront nécessiter un rendez-vous avec l'animateur principal de la formation et le Chef de la Division Formation en vue d'un examen complémentaire des critères de compétence.

En cas d'admission, un travail préparatoire est réalisé par le stagiaire sous forme d'appropriation de documents.

De même, entre chaque séquence du stage vous aurez un travail personnel à réaliser.

# Formation de Coordonnateur S.P.S

## Critères de compétence

### ANNEXE 1

Articles R 238-8, R 238-9 et R 238-10 du Code du Travail

#### Article R238-8

(Décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 art. 1 Journal Officiel du 29 décembre 1994)

(Décret n° 2003 – 68 du 24 janvier 2003 art.3 Journal Officiel du 26 janvier 2003)

Les opérations de bâtiment et de génie civil sont classées en trois catégories :

**1<sup>ère</sup> catégorie** : opérations soumises à l'obligation de constituer un collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail ;

**2<sup>ème</sup> catégorie** : opérations soumises à l'obligation de déclaration préalable prévue à l'article L.235-2 ;

**3<sup>ème</sup> catégorie** : opérations soumises à l'obligation d'établir un plan général de coordination en application des articles R.238-25.-1 et R. 238-25-2 et autres opérations ne relevant pas des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

#### Article. R 238-9

(inséré par Décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 art. 1 Journal Officiel du 29 décembre 1994)

Il est créé trois niveaux de compétence de coordonnateur :

**Niveau 1** : aptitude à coordonner toutes opérations ;

**Niveau 2** : aptitude à coordonner les opérations des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories ;

**Niveau 3** : aptitude à coordonner les opérations de la 3<sup>ème</sup> catégorie.

Pour ce qui concerne les opérations de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> catégorie, l'aptitude à coordonner est distincte pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet et pour la phase de réalisation de l'ouvrage.

#### Article R 238-10

(Décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 art. 1 Journal Officiel du 29 décembre 1994)

(Décret n° 2003-68 du 24 janvier 2003 art. 4 Journal Officiel du 29 janvier 2003)

Est réputée compétente pour exercer la fonction de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, la personne physique qui justifie à la fois :

#### 1/ Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage :

- d'une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre, d'une durée minimale de cinq ans pour la compétence de niveaux 1 et 2 ou de trois ans pour la compétence de niveau 3.
- d'une formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé correspondant au niveau de compétence considéré, actualisée tous les cinq ans, dans l'année civile qui suit l'échéance de la dernière attestation de compétence mentionnée à l'article R.238-13 ;

#### 2/ Pour la phase de réalisation de l'ouvrage :

- d'une expérience professionnelle en matière de contrôle des travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite des travaux ou de maîtrise de chantier, ou de fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité, d'une durée minimale de cinq ans pour la compétence de niveaux 1 et 2 ou de trois ans pour la compétence de niveau 3.
- d'une formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé correspondant au niveau de compétence considéré, actualisée tous les cinq ans, dans l'année civile qui suit l'échéance de la dernière attestation de compétence mentionnée à l'article R.238-13 ;

Le coordonnateur qui a exercé pendant cinq ans sa fonction à un niveau de compétence donné peut se voir reconnaître le niveau de compétence immédiatement supérieur à condition qu'il ait préalablement acquis, à l'issue de la formation correspondante, l'attestation de compétence correspondant à ce niveau.

L'aptitude peut être étendue à la phase pour laquelle elle n'a pas été initialement prévue lorsque le coordonnateur apporte la preuve de l'acquisition de l'expérience professionnelle requise. Cette expérience professionnelle est vérifiée par l'organisme de formation de son choix et portée par celui-ci sur l'attestation de compétence visée à l'article R 238-13 »



# Formation de Coordonnateur S.P.S

## Coordination sécurité et protection de la santé

### ANNEXE 2

#### Principaux seuils des obligations

SEUILS	0	Plus de 30 Jours + Effectif > 20 Hommes à moment q.c.q. ou Volume > 500H x J ou risques particuliers	Durée Opération > 1 an et 50 Hommes pendant plus de 10 Jours	Opération Batiment > 5 MF	Volume > 10000H x J Et Entreprises > X avec Bâtiment : X = 10 Génie Civil : X = 5
OPERATION	3EME CATEGORIE	2 EME CATEGORIE			1ERE CATEGORIE
1 ENTREPRISE		DECLARATION PREALABLE			
		PLAN PARTICULIER S.P.S.			
		V.R.D.			
PLUSIEURS ENTREPRISES		REGISTRE JOURNAL / DOSSIER INTERVENTION ULTERIEURE			
	COORD Niveau 3				
		COORDONNATEUR NIVEAU 2			
		COORDONNATEUR NIVEAU 1			
		DECLARATION PREALABLE			
		PLAN GENERAL DE COORDINATION			
		PLAN PARTICULIERS S.P.S.			
		V.R.D.			
		C.I.S.S.C.T.			

### COORDONNATEURS DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

**QUI :** Conditions requises pour être Coordonnateur :

**1 Niveau 1** (toutes opérations) et **Niveau 2** =====>  
(Opérations de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories) :

Expérience professionnelle ≥ 5 ans  
- Architecture, ingénierie, maîtrise d'œuvre → CSPPS conception,  
- Contrôle, pilotage, conduite de travaux → CSPPS réalisation.  
- Formation spécifique (stage), révisée tous les 5 ans.

**2. Niveau 3 :** (opérations de 3<sup>ème</sup> catégorie) =====>

- Expérience professionnelle ≥ 3 ans  
- Formation spécifique (stage), révisée tous les 5 ans

**QUAND :** Avant la phase d'avant-projet (CPS Conception) et avant le début de la phase préparation du chantier (CSPPS Réalisation)

**PAR QUI :** Le (les) Coordonnateur(s) est (sont) nommé(s) par la Maître d'Ouvrage.

**COMMENT :** Le (les) Coordonnateur(s) est (sont) placés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage avec lequel il(s) est (sont) lié(s) par contrat qui précise :

- Le contenu de la mission,
- Les moyens mis à sa disposition,
- L'autorité vis-à-vis des intervenants,
- Les modalités de présence en cours d'opération.

**QUOI :** Mission du Coordonnateur :

- Veille à l'application des principes généraux de prévention,
- Ouvre et tient à jour le RJ
- Elabore et tient à jour le PGCSPPS
- Procède aux inspections communes avec chaque entreprise avant remise des PPSPS
- Veille à l'application des mesures de coordination
- Organise entre les Entreprises :
  - Coordination des activités simultanées ou successives,
  - Modalités d'utilisation en commun des matériels, installations et circulations  
(accès interdit à toute personne étrangère, ...),
  - Interférences avec les activités d'exploitation du site
  - Information mutuelle entre intervenants.
  - Constitue et complète le DIUO
  - Préside le CISSCT